

Stage

Infos pratiques

- > ECTS : 4.5
- > Niveau d'étude : BAC +4
- > Période de l'année : Enseignement huitième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Composante : Droit et science politique
- > En savoir plus : <https://formations.parisnanterre.fr/catalogue-des-formations/master-lmd-05/droit-notarial-JWQE8lgA.html>

Présentation

Les étudiant.e.s en master 1 droit notarial doivent effectuer un stage au sein d'un office notarial et rédiger un rapport de stage.

Modalités du stage :

- Durée minimale : 105 heures (soit 15 jours) ;
- Le stage doit être effectué pendant l'année de master 1, de préférence en dehors des périodes d'enseignement (vacances de Noël, d'hiver, de printemps), et doit être achevé au plus tard au début de la première session d'examen ;
- Le stage doit être effectué dans un office notarial (le partenariat avec la Chambre des notaires des Hauts-de-Seine facilite l'accueil des étudiant.e.s du master au sein des offices du département) ;
- Toute modalité s'éloignant de celles précitées doit être autorisée par les responsables pédagogiques du master.

Rapport de stage d'une vingtaine de pages :

- présentation de l'office
- description de l'activité du stagiaire
- analyse d'un dossier
- bilan personnel

Objectifs

Découvrir et comprendre l'organisation de l'office notarial, les principales missions des collaborateurs des notaires, les pratiques notariales. Mettre en application les connaissances acquises dans les matières notariales fondamentales (droit des contrats, droit immobilier, droit de la famille notamment)

Évaluation

Le stage est évalué par les responsables du master au regard de la qualité du rapport de stage (qui ne donne pas lieu à une soutenance), en tenant compte des appréciations formulées par les notaires et collaborateurs de l'office d'accueil.

Contact(s)

> Manuella Bourassin-bachmann

Responsable Formation initiale
mbourass@parisnanterre.fr

> Corine Dauchez

Responsable Formation initiale
c.dauchez@parisnanterre.fr